



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 17 MAI 2023 A 19 H 00

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 17 mai à 19 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 mai 2023 conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire

Etaient présents : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, formant la majorité des membres en exercice

Etait absent : M. WECKSTEIN (pouvoir à P. MAINGUY)

1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Le Lan-Le Luyer est élue à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2023

Vote : unanimité

3) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COLLÈGE LÉONARD DE VINCI POUR LA SAISON 2022/2023 – DL 20/2023

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la Ville de Saint-Marcel demande une participation aux frais de fonctionnement des installations sportives du Collège Léonard de Vinci pour la saison 2022/2023 car un élève est domicilié à Pressagny l'Orgueilleux.

La participation demandée est de 79,00 € et une convention doit être signée.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à verser la participation et à signer la convention.

Vote : unanimité

4) VOTE SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES – DL 21/2023

M. le Maire informe le conseil qu'en raison des coûts et de l'inflation, Seine Normandie Agglomération augmente la participation demandée. Le coût annuel pour la collectivité par enfant est de 1 470 €.

La participation demandée par SNA pour la saison 2023/2024 auprès des parents est de :

- 90 € pour les maternelles et primaires
- 110 € pour les collèges et lycées

Après en avoir délibéré, le conseil décide de continuer à prendre en charge une partie de ces tarifs, la participation demandée aux parents domiciliés à Pressigny l'Orgueilleux sera donc de :

- 45 € pour les maternelles et primaires
- 55 € pour les collèges et lycées

Vote : unanimité

5) CONCERTATION TERRITORIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN - DL 22/2023

M. le Maire informe le conseil d'une concertation territoriale en cours entre SNA27 et le SIEGE 27 pour le développement de l'éolien. Notre commune se trouve dans la zone n°4 : le plateau du Vexin Normand.

Le plateau du Vexin Normand représente la quatrième zone favorable à l'implantation de parcs éoliens dans le Département de l'Eure.

- La ressource en vent est correcte et se situe entre 5 et 6 m/s.
- Le plateau du Vexin Normand est principalement constitué d'un paysage de champs ouverts lié à une agriculture betteravière et céréalière intensive, ponctués de bosquets épars et d'alignements d'arbres.

En ce qui concerne le patrimoine bâti, on note la présence de la collégiale d'Ecouis (monument historique) à l'ouest de la zone dont les clochers jumeaux doivent être préservés de toute covisibilité.

Les membres du conseil estiment que notre commune se trouve excentrée du plateau et n'est pas directement concernée, d'autre part compte tenu des impératifs d'implantation :

- Minimum de cinq éoliennes dans un parc
- Distance d'un minimum de 500 mètres des habitations
- Distance par rapport au massif forestier

Il est retenu que le territoire de la commune ne se prête pas à l'implantation de ce type d'énergie.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un accord d'implantation M. le Maire renseignera le questionnaire SNA dans ce sens.

Vote : 12 contre – 1 favorable (M. Weckstein)

6) PROPRETÉ DES TROTTOIRS

Suite aux remarques de plusieurs riverains sur la propreté des trottoirs dans certains quartiers, M. le Maire propose aux membres du conseil de rédiger un arrêté fixant les modalités d'entretien des trottoirs par les riverains et de voir les effets de cette mesure avant d'envisager une autre solution.



Mairie de **Pressagny l'Orgueilleux**

Un débat s'engage sur les tâches des agents communaux. En effet, le choix initial de ne disposer que de deux agents communaux, s'il a permis de ne pas augmenter les impôts, limite les capacités d'action en particulier à certaines périodes de l'année.

Vote : unanimité

7) POINT SUR LE PROJET AIRE DE LOISIRS « TABLE DE PING/PONG »

Mme Marie-Madeleine MAGNAUDEIX informe le conseil sur l'avancement du projet d'installer des tables de tennis de table à l'aire de loisirs.

La Fédération Tennis de Table accepte que la chape soit réalisée par un artisan local, mais il s'avère que les devis sont plus élevés que ceux prévus initialement par la Fédération dans le plan de financement prévisionnel.

Une demande a été faite à la Fédération pour que la commune supporte seule la différence de prix. Le conseil accepte de payer la différence si la Fédération octroie la subvention.

8) ACQUISITION MAISON MARETTE

Le projet de construction des maisons rue de la Marette avance, la commission a validé le choix de deux maisons mitoyennes par le garage, des tuiles et du crépi. Il serait souhaitable d'avoir l'obtention du permis de construire rapidement pour un début de construction à la fin de l'été pour une livraison dans un an.

9) QUESTIONS DIVERSES

- Mme Evelyne DESCHAMPS fait un point sur les forfaits de la SACEM pour les différentes manifestations. Un forfait pour au moins 3 manifestations va être souscrit.
- Un point est fait sur la mise aux normes des boîtes aux lettres par les particuliers. D'ici quelque temps, le courrier ne sera plus distribué si celle-ci ne sont pas aux normes.
- Il est rappelé que les plaques de numérotation fournies par la Mairie doivent être installées au plus vite.
- Suite à la renumérotation, notre commune possède désormais une Base Adresse Locale qui constitue les adresses prioritaires de la Base Adresse Nationale.
- Exercice incident Ariane Group : « Scénario explosion d'hydrogène ». L'objectif est la formation des élus et la mise en place de fiches réflexes communales en cas d'incident.
- Les travaux de la maison de la route du Val touchent à leur fin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.



